



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 12
Délégués Excusés : 9	dont Pouvoirs : 6
Délégués absents : 1	Votants : 18

Date convocation : 12 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 12 septembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ Pouvoir de Paul CARRERE) - Isabelle CANTEGREIL (+pouvoir de Claude LABORDE) — Daniel BIREMONT (+ pouvoir de Christelle GUILHEMSAN) – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) – Martine GASTON (+ pouvoir de Nathalie Momen) – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT (+ pouvoir de Frédéric PRADERE) – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Claude LABORDE a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL
Christelle GUILHEMSAN a donné pouvoir à Daniel BIREMONT
Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE
Frédéric PRADERE a donné pouvoir à Nicole DUCOUT
Nathalie MOMEN a donné pouvoir à Martine GASTON

Excusés : Claude LABORDE – Paul CARRERE - Anaïs CADIS – Christelle GUILHEMSAN - Rose Marie ABRAHAM – Frédéric PRADERE – Hélène COUSSEAU - Yannick VILLATORO - Nathalie MOMEN

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 95 /2024

OBJET : Approbation de l'ordre du jour séance du 18 septembre 2024



N° 95 /2024

OBJET : Approbation de l'ordre du jour séance du 18 septembre 2024

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous aux délégués du conseil de la Communauté de Communes du Pays Morcenais :

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes
2. Convention de coopération pour la mise en œuvre d'un Observatoire de l'Economie Territoriale avec l'ADACL.
3. Désignation des membres du Comité de programmation Leader Haute Lande Armagnac – collègue privé

II – FINANCES

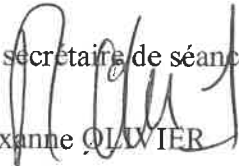
1. MODIFIE ET REMPLACE la délibération 76/2023 - Carte Achat Public avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente
2. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2024
3. Cotisation CAUE 40
4. Garantie Emprunts - ENEAL pour construction Résidence Autonomie
5. Attribution de subvention à l'association AIGA VIVA – JOURNEE GASCONNE
6. Attribution de subvention 2024 pour le Twirling Club de Morcenx-la-Nouvelle
7. Attribution d'une subvention pour la rénovation du cinéma de Morcenx-la-Nouvelle.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Décision N° 07/2024 : DIA sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle et Onesse Laharie
- Décision N° 08/2024 : DIA sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle et Ygos Saint Saturnin.
- Décision N°09/2024 : DIA sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle-Arengosse-Ygos Saint Saturnin-Onesse-Laharie-Lesperon.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Roxanne OLLIVIER

Morcenx-la-Nouvelle le 18 septembre 2024
Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>